

DECRET N° 2006- 371 DU 25 JUILLET 2006

portant détachement à titre de
régularisation du Magistrat
Nestor DAKO.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** le loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** rapport du Ministre de la Justice chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 18 mai 2006 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 juillet 2006 ;

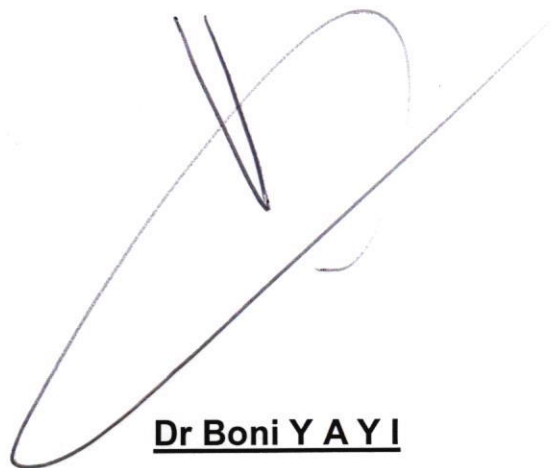
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions des articles 75, 76 et 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, Monsieur Nestor DAKO, magistrat, est placé en position de détachement à titre de régularisation pour servir à la Présidence de la République en qualité du Directeur de Cabinet Civil du Président de la République.

Article 2: Le Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement, le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances sont chargés en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel

Fait à Cotonou, le 25 juillet 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



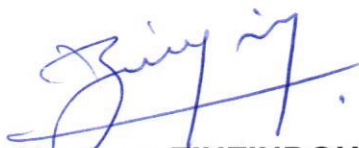
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

Ministre de la Justice chargé des
Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement,



Me Abraham ZINZINDOHOUE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDEF 4 MJCRI-PPG 4
AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3-
UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-